



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour but de préciser le fonctionnement du Club. Ce règlement pourra être complété, modifié ou révisé par l'Assemblée Générale de l'association (à la majorité simple).

SIEGE SOCIAL ECOLADOG

Marie-Ange CHAPEL, Présidente
Appt 6 - 256, boulevard Domenoves
34750 Villeneuve Les Maguelone

Téléphone **06.69.59.47.55**
Email **ecoladog@hotmail.fr**
Site Internet **www.ecoladog.com**

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Cotisation :

Le montant de la cotisation est fixé par le Comité chaque année en assemblée générale. Elle est exigible à l'inscription et valable un an à compter de la date d'inscription. Les adhérents mineurs doivent fournir une autorisation parentale à l'inscription et à chaque renouvellement de cotisation.

Sanctions :

Le conseil d'Administration pourra en cas de faute d'un adhérent appliquer les sanctions suivantes:

- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire ou définitive



FONCTIONNEMENT D'ORDRE GENERAL

Inscription – Pièces à fournir :

- ✓ Feuille d'inscription dûment remplie
- ✓ Photocopie de la carte d'identification
- ✓ Photocopie de la déclaration en mairie pour les chiens de 1ère ou 2ème catégorie
- ✓ Photocopie de l'assurance responsabilité civile
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs
- ✓ Photocopies des vaccinations
- ✓ Paiement de la cotisation

Vaccination :

Le carnet de vaccinations doit être à jour tout au long de l'année pour les vaccinations suivantes :

- ✓ Maladie de carré
- ✓ Hépatite de Rubarth
- ✓ Parvovirose
- ✓ Toux de chenil
- ✓ Leptospirose

Assurance :

Les adhérents doivent souscrire une assurance individuelle responsabilité civile (Fournir une photocopie de l'attestation d'assurance)

Balades, activités collectives :

Les diverses activités proposées par Ecoladog s'effectuent sous la responsabilité d'un ou plusieurs moniteurs nommés par le Comité.

Consignes :

- les chiens doivent être tenus en laisse à la demande des moniteurs et dans les espaces publics
- les adhérents doivent avoir un matériel adéquat et conseillé par les moniteurs,
- Le respect des horaires (venir minimum cinq minutes avant le début de l'activité afin de ne pas faire attendre les autres adhérents)



ECOLADOG.com
06.69.59.47.55

Tout problème doit être soumis au président du club ou à un moniteur qui transmettra au Comité. Le club décline toute responsabilité en cas de manquement de la part d'un adhérent au présent règlement. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels survenus pendant les activités ou manifestations. Tout manquement grave à ce règlement intérieur, de même que toute indiscipline envers les directives des responsables, pourra sur décision du Comité faire l'objet d'une sanction.

La Présidente